

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Vacances des jeunes

Comme chaque printemps,
« Vacances des jeunes » prépare
des camps d'été
pour des jeunes de chez nous
— nos grands élèves.
Veuillez voir à l'intérieur de ce
numéro à la page 225.

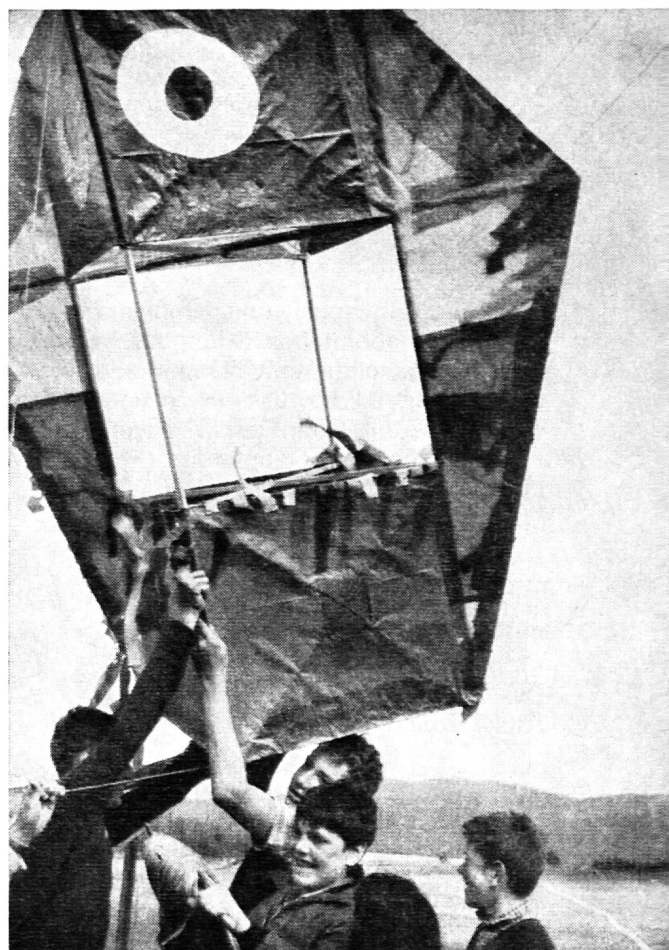




Photo : Tutor S.A., Genève Démonstrations à Genève : Tutor S.A. Mobilier : Embru-Werke, Rüti ZH

Enseignement vivant... ...au laboratoire de langues

Nous vous invitons à une démonstration dans un de nos laboratoires de langues. Venez voir vous-même cette nouvelle méthode d'enseignement à l'œuvre. Vous en serez enthousiasmé, séduit, autant par la conception technique si réussie du laboratoire (Philips a de l'expérience!) que par son étonnante simplicité.

PHILIPS 

8027 Zurich, Edenstrasse 20

Veuillez s.v.p. adresser le talon ci-dessous à
Philips S.A., Case postale, 8027 Zurich.
Ou mieux encore, téléphonez-nous au no
051 44 22 11 (interne 417)

Connaissez-vous le système AP (audio-passif) ?
Connaissez-vous le système AA (audio-actif) ?
Connaissez-vous le système AAC (audio-actif-comparatif) ?
Connaissez-vous le Minilab (système AA transportable) ?
Connaissez-vous le Compactlab (système AAC) ?

Nous désirons vous expliquer ces systèmes.

Nous désirons aussi vous démontrer le
magnétophone téléguidé, ses mini-
cassettes et son micro-casque.

Nous désirons encore vous dire comment ac-
quérir un laboratoire, élément par
élément (selon le principe des blocs de
construction).

C'est pourquoi nous vous invitons à une démonstration
du nouveau laboratoire de langues Philips.

J'accepte volontiers votre invitation et vous prie de m'inscrire
pour une démonstration du nouveau laboratoire de langues

Nom:

Prénom:

Philips.

Adresse:

Profession:

Tél.:

comité central

Problèmes SPR

Il n'est pas dans l'intention du nouveau bureau SPR de vous présenter une véritable déclaration d'investiture, avec discours-ministre et vote de confiance.

Cette confiance vous nous l'avez accordée avec beaucoup de bienveillance et ce seront nos actes plus que nos paroles qui nous en rendront dignes ou non.

Nous pensons toutefois utile, en ce début de législature, de faire en quelque sorte le point des questions importantes auxquelles notre association est confrontée.

Trois problèmes retiendront particulièrement notre attention cette fois-ci :

Les thèses des congrès 1962 et 1966.

La nécessité d'une plus grande coordination entre les sections cantonales et la SPR,

La réforme de structure de notre association faitière.

Le rapport « Vers une Ecole romande » a maintenant plus de 4 ans. Les réalisations pratiques survenues dans ce domaine depuis sa parution se comptent sur les doigts d'une main. Nous ne vous les rappellerons pas, elles sont dans toutes les mémoires. La plus conséquente en est sans doute le programme romand établi par la CIPER et que tous les Départements de l'instruction publique étudient en ce moment. On semble donc marquer le pas. Bilan négatif alors ? Non. Heureusement, car l'idée, elle, a fait son chemin. Plus personne n'ose la combattre ouvertement et aucune commission traitant de près ou de loin de l'école ne peut délibérer sans que, timide ou assurée, une voix ne s'élève pour la défendre.

L'opinion publique, les parents d'élèves surtout, sont définitivement acquis à cette cause. Les remous provoqués par la malheureuse décision de nos collègues suisses alémaniques à propos de l'entrée en automne nous l'ont amplement prouvé.

Les autorités elles-mêmes se disent conscientes de l'opportunité de cette harmonisation. Du haut en bas de l'échelle on se déclare favorable à l'Ecole romande. Alors, pourquoi ces lenteurs, ces hésitations ? Cette approbation ne serait-elle que verbale ?

Toute centralisation, toute uniformisation, toute limitation est déchirement et perte de liberté. Nos structures politiques sont naturellement le reflet de notre esprit régionaliste ; nos cantons ne sont pas des divisions administratives d'un Etat, ils sont avant tout l'expression d'une façon de penser, d'être et de sentir. Que l'école, l'un des derniers bastions de l'indépendance cantonale, soit marquée par ce particularisme, c'est très naturel. Il ne faudrait pas, cependant, que ce respectable attachement aux traditions, à la petite patrie nous fassent oublier nos responsabilités vis à vis des gens qui la composent et empêche tout véritable progrès. Ne confondons pas un sain fédéralisme avec notre sacro-saint esprit de clocher.

Nos édiles, gens pondérés, sont naturellement aussi, ennemis des aventures. C'est avec une prudence tout helvétique qu'ils s'engagent dans la voie que nous avons tracée. Nous pouvons le comprendre. A nous de pousser à la roue, de faire accélérer le mouvement. Nous devons compte aux générations futures des années perdues et il est de notre devoir aussi de nous montrer impatients pour elles.

Notre première tâche en tant qu'association doit être d'obtenir enfin la constitution de cette commission officielle si justement réclamée en 1962 déjà dans le rapport « Vers une Ecole romande » (cf. p. 148 et 149).

Les thèses adoptées au Congrès de Montreux, celles notamment sur la formation des enseignants feront également l'objet de toute notre attention. L'Ecole romande passe par là aussi. Il s'agit de comparer les diverses formations exigées dans nos cantons, d'obtenir l'adhésion de tous nos membres, sans restriction, en faveur des exigences maximales (baccalauréat puis institut pédagogique), enfin, de se battre résolument pour que ces postulats deviennent réalité.

Rien ne se réalisera, pourtant, sans l'appui, la collaboration enthousiaste des associations et des membres, ceci nous amène tout naturellement au deuxième point : la nécessité d'une plus grande coordination des efforts déployés dans nos sections affiliées. Ce qui implique d'abord une information systématique et réciproque. Un organisme centralisateur devrait être créé, dans le cadre de la SPR, il serait chargé de recenser les innombrables prospectives et rapports présentés dans les instances cantonales, de procéder, s'il y a lieu à des tirages complémentaires, puis à leur redistribution. On éviterait ainsi de disperser nos forces en recherches, la plupart du temps parallèles et qui aboutissent le plus souvent aux mêmes conclusions.

La SPR peut-elle mener à bien toutes ces tâches en conservant les structures qui sont les siennes actuellement ? Sans préjuger de l'avenir, nous pouvons déjà faire part de nos doutes à ce sujet.

A la page 151 du rapport du 30^e Congrès, on peut lire : « Ainsi donc, si l'Ecole romande telle que nous la souhaitons entre dans la voie des réalisations, il est absolument certain que la tâche du Comité central SPR sera singulièrement multipliée. Cette tâche pourra-t-elle être menée à bien dans le cadre des statuts actuels ? Ce n'était point notre mission d'étudier cette grave question. Mais c'est notre devoir de vous la poser.

» La conséquence logique de l'adoption du rapport, si le Congrès veut être conséquent avec lui-même et donner à la SPR les moyens de sa politique, semble être, inéluctablement, à brève échéance, une refonte profonde des structures internes de notre association. Refonte donnant à nos dirigeants un crédit accru face aux pouvoirs publics, une liberté d'action plus grande et des ressources financières considérablement augmentées. »

Si la situation a évolué depuis 1962, ce n'est certainement pas dans le sens d'une diminution des charges, au contraire. Cette politique de présence qu'on préconisait alors devient de jour en jour plus nécessaire. Rien de ce qui concerne l'école, l'éducation en général ne doit nous rester étranger. Mais si nous voulons obtenir plus qu'un simple droit de consultations, si nous voulons vraiment être associés à la gestion de l'entreprise à laquelle nous vouons tous nos efforts, nous sommes condamnés à l'efficacité. Et pourrions-nous être efficaces en conservant à notre association les structures d'une amicale du début du siècle ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

La commission chargée d'étudier le problème n'aura pas un travail facile, elle devra de plus avancer rapidement, car la chose est urgente. Nous formons les vœux les plus chaleureux pour l'accomplissement de sa lourde tâche.

Ce tour d'horizon est loin d'être complet. Il permettra, tout de même, nous l'espérons, de susciter un certain nombre de réflexions et de commentaires que nous serions heureux de connaître. Pourquoi ne pas engager, par le truchement de l'« Educateur », par exemple, un dialogue cordial et ouvert qui donnerait à votre comité l'impression de sentir le pouls de notre grande société romande et ainsi l'occasion de répondre à des objections que nous n'aurions pas prévues.

Le Bureau SPR.

Postes vacants à l'Ecole suisse de Rome

A la suite de la démission du directeur de l'Ecole suisse de Rome, le comité de cette école cherche à re-pourvoir un certain nombre de postes.

Nous engageons toutes les personnes intéressées à prendre contact, au préalable, avec le président SPR, Jean John, 132 Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds.

Service de placement SPR

Vacances d'été. Le fils du consul suisse de Francfort et son cousin habitant Winterthur cherchent place dans deux familles pas trop éloignées. Du 15 juillet au 2 août. Leçons de français désirées.

Offres à : A. Pulfer, 1802 Corseaux-sur-Vevey.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Réponse de la SVMS à l'article de M. Jean-Pierre Rochat du 17.3.67

Après avoir pris connaissance de l'article de M. Jean-Pierre Rochat qui met en cause le principe de promotion appliqué aux maîtres spéciaux de l'enseignement primaire passant dans l'enseignement secondaire, le comité de la Société vaudoise des maîtres secondaires et les représentants des maîtres spéciaux de l'enseignement secondaire tiennent à préciser qu'ils sont totalement opposés au point de vue de M. Rochat. En conséquence les arguments présentés dans cet article ne peuvent modifier d'aucune manière les propositions de classification des maîtres spéciaux de l'enseignement secondaire présentés au nom des associations d'enseignants par le comité de coordination SPV-SVMS-SVMEP.

Pour la SVMS
le président : J. Moreillon.

Nombres en couleur

Permanence des nombres en couleurs : les vendredis 21 avril, 19 mai, 16 juin, de 16 h. 30 à 18 h. 30, au collège de Floréal à Lausanne.

La permanence est ouverte à tous ceux qui travaillent avec le matériel Cuisenaire. Les questions de tous ordres seront discutées, des manipulations envisagées.

A. Grin.

A chaque année devrait suffire sa peine

Les examens annuels 1967 sont déjà de l'histoire ancienne, ils ont apporté satisfactions ou déceptions. On nous permettra cependant d'y revenir un instant et de nous pencher sur l'une des épreuves : la dictée, et plus particulièrement sur les exercices proposés en deuxième et en troisième année. Voici l'exercice de deuxième année :

La petite jardinière

Dans le jardin, devant la maison, Marie a un coin de terre pour elle. Au printemps, avec sa petite bêche,

elle tourne et arrange la terre noire. Elle sème des fleurs. Les graines germent ; les petites feuilles vertes poussent. Un beau matin, les primevères ouvrent des yeux d'or. Marie est heureuse.

Et celui de troisième année :

Louis ne sait pas sa leçon

C'est la leçon de géographie. Louis doit montrer sur la carte les rivières de notre canton ; il paraît inquiet ; il prend la baguette, il hésite et ne sait pas trop que faire. Enfin, il se décide : on l'entend vaguement dire que la Venoge vient des Diablerets. Ses camarades rient aux éclats. Louis perd la tête et reste muet. « Mon ami, demande le maître, quelle est la rivière qui passe à Moudon ? » Hélas ! Louis ne peut rien répondre... Cela va lui faire zéro, pensent Pierre et André.

Ces travaux sont-ils à la portée des élèves auxquels ils sont destinés ?

Une telle appréciation présente beaucoup d'impondérables, il est cependant un critère objectif qui peut contribuer à jauger la difficulté d'une telle épreuve, c'est le vocabulaire de base. Nous avons donc procédé à une analyse de ces deux travaux à la lumière de l'ouvrage de MM. Ters, Meyer et Reichenbach, ouvrage qui jouit d'une très large audience et dont la CIPER s'est inspirée lors de l'élaboration de ses programmes romands.

Nous avons relevé les mots qui, au sens de cet ouvrage, ne sont pas acquis au moment où ces dictées sont faites :

Dictée de 2^e

bêche 4^e
arranger 4^e
graine 5^e
germer 6^e
primevère 5^e
œil 4^e
d'or ?^e

Dictée de 3^e

géographie 6^e
inquiet 5^e
vaguement 5^e
rire aux éclats 5^e
hésiter 5^e
muet 5^e
zéro 5^e
Moudon ?^e
Venoge ?^e

Deux questions se posent alors :

Pourquoi ne tenir aucun compte des recommandations de la CIPER même dans un domaine si restreint ?

Pourquoi choisir ou fabriquer intentionnellement un texte difficile ?

En période de pénurie, une telle mesure nous semble particulièrement malencontreuse, elle est propre à décourager les plus jeunes de nos collègues dans leurs premières expériences de fin d'année.

ma.b.

Université populaire de Lausanne

Semestre d'été 1967 — Programme des cours

Cours	Matières traitées	Professeurs	Jours et heures
Histoire de l'art	Sites, monuments et musées de Grèce (suite)	M. Jean-Marie Pilet	Mercredi 18 h. 15 - 19 h.
Histoire de la musique	Musique descriptive et musique à programme	M. Paul-André Gaillard	Lundi 18 h. 15 - 19 h.
Langue française	Explication de textes : Six poètes d'aujourd'hui	M. Jacques Chessex	Tous les 2 mardis 20 h. 15 - 22 h.
Littérature romande	De Ramuz à nos jours	M. Jean-Louis Cornuz	Jeudi 18 h. 15 - 19 h.
Littérature italienne	En italien (2 ^e semestre) — La Vita e le Opere di Alessandro Manzoni	M. Lucien Minozzi	Lundi 20 h. 15 - 21 h.
Histoire des civilisations	La Renaissance	M. Ernest Giddey	Jeudi 18 h. 15 - 19 h.
Evolution de l'humanité	Les religions, aujourd'hui et demain	M. Carl A. Keller	Mardi 18 h. 15 - 19 h.
Géographie	Géographie économique de la Suisse	M. Henri Rebeaud	Vendredi 18 h. 15 - 19 h.
Philosophie	Le théâtre de Sartre et sa philosophie	M. Henri-Charles Tauxe	Lundi 20 h. 15 - 22 h.
Economie politique	Croissance économique et démocratie	M. André Stadler	Tous les 2 mardis 20 h. 15 - 22 h.
Mathématiques générales	Cours élémentaire (4 ^e semestre)	M. Georges Kolb	Vendredi 20 h. 15 - 22 h.
Mathématiques	Cours supérieur (4 ^e semestre)	M. Georges Vincent	Lundi 20 h. 15 - 22 h.
Chimie	Chimie analytique qualitative	M. André Merbach	Jeudi 20 h. - 21 h. 45
Hygiène	Nos aliments — facteurs de santé, facteurs de maladie	Mme C. Kousmine	Jeudi 20 h. 15 - 22 h.
Médecine 1967	Collaborateurs : Dr B. Blanc, Mlle V. Bodmer, Prof. Dr F. Cardis, Dr J.-P. Gaillard, Dr P. Krieg, M.-C. Nicolet, Dr C. Schneider, Mlle A. Zulauf	Dr M. Cuendet	Tous les 2 vendredis 20 h. 15 - 22 h.
Vevey : Trésors de notre pays : Art roman	Valais roman — Art roman en pays de Vaud, Bâle et Saint-Ursanne	M. Pascal Besson	Mercredi 20 h. 15 - 22 h.

Inscriptions et renseignements :

Lausanne : Secrétariat de l'Université populaire, rue Pichard 12, téléphone 22 43 48.

Vevey : Association des intérêts de Vevey, place de la Gare.

Montreux : Office du tourisme, Grand-Rue 8.

ma.b.

Vacances des jeunes

Si les loisirs actifs sont une défense et même un perfectionnement de la personnalité, les loisirs passifs la désagrègent et finalement la détruisent.

Jean Joullesin.
(Jeunesse, fait social méconnu.)

Répondre à une nécessité

C'est l'objectif de « Vacances des jeunes » depuis sa création en 1958.

Et notre réponse est dans les faits. Voici quelques extraits d'une lettre, parmi d'autres, reçue après nos camps de 1966 :

« Mon fils, 14 ans, a participé pour la deuxième fois au camp organisé dans la Vallée de Joux par « Va-

cances des jeunes ». Il en est revenu en pleine forme, content, heureux, détendu, un peu fatigué, mais on le sentait enrichi de ce qu'il avait vécu, d'une vie saine, équilibrée, organisée et bien comprise pour lui permettre de s'épanouir en toute liberté, une vie où l'échange marche à plein, où le « je donne » — « je prends » est si bien compris qu'il serait vain de l'expliquer. Et si je vous l'écris, c'est pour que vous sachiez combien ces camps organisés pour les pré-adolescents répondent à un immense besoin et tiennent leurs promesses, c'est pour vous remercier, vous, les organisateurs, les moniteurs, le personnel, au nom de ceux qui en bénéficient.

Une maman reconnaissante. »

De telles lettres incitent à persévérer, comme les demandes d'inscription qui nous parviennent dès le début de l'année. Cette année, nous devons être très prudents avant d'accepter des demandes provenant des cantons voisins. C'est la preuve que notre action s'amplifie d'année en année.

Des camps pour garçons à la Vallée de Joux Des camps pour jeunes filles à Arzier-sur-Nyon

En 1966, une première expérience de camps de filles se déroula à Arzier en deux sessions, dans une maison dont « Vacances des jeunes » est maintenant responsable. Durant ce dernier hiver, une fusion s'est opérée entre notre association et celle qui organisait les vacances pour adolescentes, association que présidait M^{me} Mercanton. Nous avons accepté de gérer de front les deux types de camps.

A Arzier, nous confierons la direction des deux sessions de 1967 à M. et M^{me} Bourgeois, nos collègues français qui voulurent bien vivre l'expérience de 1966, et qui bénéficient d'une solide formation spéciale. Cette collaboration franco-suisse permettra, une fois de plus, de proposer aux jeunes filles des activités variées, telles que : tissage de perles, impression de tissus, confection d'objets d'ornement, émaux, etc., sans oublier l'initiation au bivouac et au camp volant.

Quant aux garçons, ils pourront participer à des camps fixes-rayonnants, avec logement sous grandes tentes. La première session sera dirigée par M. et M^{me} P. Poletti, d'Yverdon, et la seconde par M. et M^{me} Yenny, de Lausanne (pour la seconde fois). Ces directeurs mettront leur expérience au service des jeunes, qui bénéficieront de leur parfaite connaissance de la Vallée.

En plus, nous devons penser à des projets de construction et à des réparations, ainsi qu'à des aménagements de terrains, à l'amélioration des locaux de service, au renouvellement du matériel.

Cette simple énumération donne les principaux motifs de **notre appel 1967**.

Grâce à l'hospitalité de l'« Educateur », notre appel le plus important s'adresse, comme chaque printemps, à nos collègues du canton de Vaud. Ce qui souligne le rôle du corps enseignant vaudois dans la progression constante de « Vacances des jeunes » et, du même coup, l'intérêt porté à une action entreprise en faveur de nos grands élèves.

Nous renouvelons notre appel, car nous sommes convaincus que les enseignants vaudois savent l'utilité d'une action éducative et de prévention sociale au moment où la Chambre vaudoise des mineurs annonce une aggravation des cas dont elle doit s'occuper.

Rappelons que nos camps sont ouverts à tous les jeunes de tout le canton et de toutes conditions fami-

liales ou sociales. « Vacances des jeunes » leur fournit l'occasion de faire pendant l'été l'expérience de la vie collective, dans un climat de camaraderie et dans l'alternance des activités de plein air et d'intérieur, sous la direction de cadres préparés spécialement. Cette vie dans une collectivité de jeunes contribue à l'apprentissage de la vie dans la société humaine à laquelle chacun devra s'intégrer. C'est une expérience que l'école ne peut offrir. D'autre part, pour nous éducateurs, l'encadrement de jeunes pendant les vacances nous aide à mieux comprendre le comportement de certains de nos élèves, à une époque où la tenue d'une classe pose tant de problèmes d'ordre éducatif.



Merci à tous nos collègues et amis qui nous aident de diverses manières, par des travaux, par des transports, dans un esprit de service, merci pour les appuis financiers et pour les dons en nature. Tous nous encouragent ainsi à redoubler d'effort.

Vous avez l'embarras du choix pour soutenir l'action de « Vacances des jeunes ». Nous serions très heureux de recevoir des versements en espèces. (On devient membre individuel de VdJ à partir d'une cotisation de 5 francs.) Vos offres de collaboration active pour l'installation des camps seront les bienvenues. Vous pouvez aussi, après une récolte fructueuse de papier, proposer à vos élèves de « récupérer » une petite somme pour VdJ.

Rappelons que le Comité central de la SPV et que des sections nous accordent leur appui, de même que l'APEL.

A part nos camps de 1967, nous ne perdons pas de vue nos projets divers de construction et de transformation, tant au Lieu qu'à Arzier. Sans cesse, il faut améliorer les installations et renouveler le matériel, poursuivre les travaux de terrassement, réparer les dégâts causés par les intempéries, sans oublier qu'il faut faire face chaque année à une hausse des prix du ravitaillement.

Merci, très vivement, à toutes celles et à tous ceux qui, même dans l'anonymat, font acte de générosité. Qu'ils soient certains de contribuer à faire des heureux. Leurs propres vacances en seront embellies !

Pour « Vacances des jeunes » :

Marcel Barbey, inst.

5, Beaulieu

1000 Lausanne.

Veillez remplir le bulletin de versement encarté dans ce journal.

CCP 10 - 209 86.

Educatrices des Petits Communication

concernant la séance extraordinaire du 22 février 1967.

Chères collègues,

Voici les résultats du vote qui eut lieu à la fin de notre séance :

bulletins délivrés : 78

bulletins rentrés : 73

bulletins non rentrés : 5

Les **désirs** se répartissent comme suit :

solution A : 1 voix

solution B : 56 voix

solution C : 3 voix (propositions individuelles)

solution B : 5 voix (ne faisant pas partie de l'Association)

solution B : 8 voix (suggérant — en plus — à cette solution, que les institutrices enfantines ou semi-enfantines puissent postuler une 1^{re} année primaire)

73 voix.

Nous vous remercions de votre présence, de vos suggestions, et nous permettons de vous rapeller qu'il s'agit de **désirs** !

Bien cordialement à toutes.

Le comité.

genève

Cours de perfectionnement 1967 à l'occasion de la parution prochaine du nouveau manuel de géométrie de 5e et 6e

Déroulement du cours. — A défaut de ce manuel, nous avons reçu un recueil de notes méthodologiques (34 fiches) et un tiré à part (7 pp.) d'un chapitre de l'ouvrage annoncé.

Le cours s'étendait sur six jours d'école (du 7 au 15 mars) et comprenait 18 groupes d'une quinzaine de collègues de 5^e, 6^e et 7^e.

L'exposé général de M. R. Simonet, inspecteur d'écoles, directeur du cours, fut un historique de la mathématique au cours des âges.

A 9 heures, **une leçon de présentation d'une notion nouvelle**, « Le Disque », nous fut donnée par notre collègue Pasquier dans une classe de 6^e filles, suivie de 10 à 11 heures d'une discussion par groupe, au sujet de la nouvelle terminologie, en harmonie avec celle du CO.

A 13 h. 30, exposé général de M. A. Christe, directeur de l'EP, sur la pénurie d'enseignants du premier degré à Genève.

A 14 h. 15, **une leçon de présentation d'une nouvelle construction** (le parallélogramme coté), dans une classe de 5^e, suivie d'une discussion nourrie, de nouveau sur la terminologie du cercle, a fait l'objet d'une contestation formelle de la part du soussigné. M. Christe chargea ce dernier de lui envoyer par écrit ses observations, ce qui a été fait. Comme membre de la commission officielle chargée d'étudier le problème de l'enseignement des mathématiques dans le cadre de la scolarité obligatoire, créée en octobre 1965 et dirigée par M. L. Pauli, ce même collègue s'est étonné que le manuscrit n'ait pas été soumis à la dite commission.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.— ; ÉTRANGER Fr. 24.—

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques.

S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

Impression générale. — Je tiens à signaler que nous avons constaté un net progrès sur les cours précédents, en ce sens que nous avons pu discuter abondamment le matin et l'après-midi au sujet de ce qui nous a été présenté. Les deux leçons sur le « disque » et le parallélogramme coté, si elles n'ont pas revêtu le panache de certaines leçons de lecture expliquée de l'an passé, ont été données sans esprit de bluff.

Cependant, je n'ai pas été convaincu par la méthode de présentation du sujet. L'activité de l'élève est réduite à la portion congrue, car le maître ne s'efface pas assez et les élèves sont dirigés plutôt que guidés. A mon point de vue, la technique « Questions-Réponses » est artificielle, sans imprévu. En géométrie, seule la manipulation et l'expérimentation libre, alternant avec un dialogue maître-élèves est vraiment efficace.

M. Simonet ne nous a-t-il pas donné une bonne définition de la motivation : « C'est une force capable de faire mouvoir l'esprit des élèves ? Une bonne motivation s'inscrit dans les intérêts spontanés de l'enfant... La pédagogie est une grande ruse... »

Nous aurions voulu voir cela vécu. Ce sera pour la prochaine fois.

E. F.

Voici le texte de la lettre envoyée à M. A. Christe, qui présente un intérêt d'ordre général, la plupart de mes collègues étant indignés qu'on prenne certaines libertés avec notre langue maternelle, alors que nous sommes tenus d'enseigner son vocabulaire conformément aux définitions du dictionnaire, remis à tous les élèves dès la 4^e.

Monsieur le Directeur,

A la suite de mon intervention du 15 mars et pour répondre à votre demande, voici ce que je puis vous

communiquer au sujet de la terminologie du cercle.

Etant donné que le manuel de géométrie, annoncé est un **manuel élémentaire, non bâti sur la théorie des ensembles**, malgré l'intention de ses auteurs de le situer dans le vaste contexte de la mathématique moderne, d'une part ; que **ce manuel est écrit en français**, d'autre part, j'en conclus qu'il doit se conformer à la terminologie adoptée officiellement en France.

Prenons comme ouvrage de référence, parmi plusieurs, le plus récent d'entre eux, soit

1. **Géométrie, préparation aux CAP, de Girault, Paris 1966.**

Dans ce manuel, je lis, p. 4, en ce qui concerne le cercle, la définition suivante :

« On appelle **cercle** la région intérieure à une circonférence... »

La **circonférence** est une ligne courbe fermée, dont tous les points... etc. Dans la pratique, les mots **cercle** et **circonférence** sont indifféremment employés. »

2. D'après l'un des meilleurs ouvrages, plus général :

Exposé moderne de mathématique élémentaire, de Félix, Paris, paru en 1962,

les éléments du cercle sont définis comme suit, p. 78 :

« La circonférence est le lieu des points M définis...
l'ensemble des points M...
une courbe simple fermée.

(p. 79.)

Le **cercle** est la région intérieure à la circonférence... »

En revanche, p. 81, on définit le **voisinage V (A)** d'un point A comme l'ensemble des points M vérifiant

$AM < \alpha$: alors on a un **disque ouvert**

$AM \leq \alpha$: alors on a un **disque fermé**.

Le voisinage d'un point suppose un domaine infiniment petit du plan dans lequel on découpe un « disque » aussi petit qu'on veut.

Vouloir généraliser ce cas particulier à l'ensemble que constitue n'importe quel cercle est arbitraire, a fortiori pour un enseignement de la géométrie à l'école primaire.

3. Si vous admettez cette extension en vue d'un alignement sur le CO (Cours Biberstein, 7^e), faites-le en précisant bien qu'on **désigne en mathématique moderne par le terme technique « disque », ce qu'on appelle en langage courant cercle, surface limitée par une circonférence.**

Mais en tout cas, ne définissez pas la circonférence comme la **dimension du cercle** qui délimite un disque : c'est une hérésie que je n'ai rencontrée dans aucun ouvrage.

La **longueur d'une circonférence** est toujours valable pour exprimer sa mesure (effectuée ou non). Comme le mot **aire** signifie non la grandeur (très relative) mais la mesure d'une surface limitée.

4. **Autres inexactitudes** (fiche 5 des notes méthodologiques). Les **axiomes** ne sont pas des lois simples et naturelles, mais des vérités évidentes par elles-mêmes, indémontables, purs produits de la raison.

Bien que très passionné par les sciences (mathématiques en particulier), je n'admets pas qu'on substitue à certains termes existants, définis par le dictionnaire, seule référence valable pour le langage courant, d'autres termes tirés du jargon des spécialistes et qui ont un sens bien défini en langage courant (disque = cylindre aplati).

Je respecte trop notre langue pour accepter les décrets de certains savants, fussent-ils des génies. Le génie de la langue passe avant.

En conclusion, je tenais à attirer l'attention du DIP sur le fait qu'un manuel élémentaire officiel de géométrie, dont nous attendons beaucoup, ne doit pas prêter le flanc à la critique, à celle surtout de ceux qui l'utiliseront.

Je vous prie d'agréer...

E. Fiorina.

Centre d'information SPG

Le troisième trimestre concernant **L'Histoire de 4^e** vient de sortir de presse. Les 1^{er} et 2^e trimestres ont déjà paru, mais on peut encore les acquérir avec le 3^e pour le prix de 13 francs. Le 3^e seul se vend 6 francs.

Les planches de ce travail comprennent des textes choisis par M^{lle} Jeanguenin, illustrés par M^{me} J. J. Maspéro, avec la collaboration, pour la gravure, de M^{lle} C. Châtelain, MM. J. Ch. Cornioley et G. Racine.

Voici les sujets traités :

	Fiches	A5	A4
1. Famille - Habitation		18	8
2. Chauffage - Eclairage			
Alimentation - Vêtement		33	11
3. Moyens de transport - Ecriture		100	3
		151	22

Ces planches totalisent 102 textes et plus de 200 dessins qu'on peut facilement reproduire au tableau noir.

Corrigé du manuel d'arithmétique de 6^e. — Ce gros travail dû à nos collègues A. Spring et Grand, comprend 133 fiches de format A5. Il est vendu 6 francs. Il en reste peu d'exemplaires. Seules les premières commandes seront satisfaites.

Utilisez le **CCP 12 - 151 55 Centre d'information SPG** en notant au dos du coupon vos désirs avec précision :

... ex. HIST 4
... ex. HIST 4, 3^e
... ex. COR. AR 6

Merci !

Le Vocabulaire de 4^e est presque épuisé.

Une seconde édition n'est pas prévue.

E. F.

L'enseignement, une branche gourmande ?

A force d'entendre dire que l'enseignement doit assurer l'avenir du pays, qu'il est le plus fructueux des investissements, on pourrait penser que l'instruction publique est devenue la branche gourmande des budgets publics. C'est une impression. En réalité, à cause de la ventilation de ces dépenses dans les budgets communaux, cantonaux et fédéraux, le contrôle est difficile.

On appréciera donc les données publiées dans le Bulletin de la Société de Banque suisse (mars 1966) : Dans l'ensemble des dépenses publiques, l'instruction représentait, en 1955, le 13,9 % ; en 1964, elle absorbait le 13,7 %.

En dix ans, il y a donc eu un recul relatif. Dans l'ensemble des constructions privées et publiques, les écoles représentaient en 1956, le 4,2 %. En 1965, elles ont absorbé le 3,9 %.

En dix ans, il y a eu un recul relatif dans le domaine des investissements scolaires.

Telle est la branche gourmande.

(Domaine public N° 69 - 16.3.1967.)

neuchâtel

Assemblée générale du 18 mars 1967 à Dombresson

Le riant Val-de-Ruz ne méritait guère sa réputation, ce matin-là. Pourtant quelque 150 collègues avaient bravé le froid et la neige et pris le chemin du charmant village de Dombresson.

Le Roi Vagabond. — Une reprise, certes, mais une reprise bienvenue et originale. Notre collègue André Schenk, l'un des promoteurs de la comédie musicale de M. Laederrach et R. Mermoud a tenté de démontrer qu'il était possible de monter ce spectacle à peu de frais, avec des moyens réduits, et des gosses de village. Il fallait certes le talent de musicien... et de photographe de notre collègue, sa patience et son goût pour en faire la réussite à laquelle nous avons eu la joie d'assister.

L'histoire, racontée par un récitant, dont la voix chaude assurait la liaison entre les chœurs, était illustrée sur l'écran par des diapositives en couleur fort suggestives. Ainsi, les enfants du village ont été à la fois acteurs et chanteurs. Toutefois, rien de statique dans tout cela, tant les divers éléments s'enchaînaient et se complétaient. La préparation chorale était parfaite. Songez aux difficultés que présentaient certains des airs, notamment ceux que le compositeur avaient confiés à une soliste. André Schenk a parfaitement réussi dans sa tentative, et nous l'en félicitons très vivement. Merci à André Schenk, aux enfants de Dombresson, à M. Villard, le récitant.

Originale entrée à une assemblée qui s'est révélée, le matin tout au moins, assez calme.

L'assemblée. — Le président d'assemblée, notre collègue E. Hasler, du Locle, salue tout d'abord nos invités présents : MM. Roger Hügli, chef du Service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Adolphe Ischer et Jean Marti, inspecteurs, Jean-Pierre Miéville et Numa Evard, directeurs d'écoles, Jean John, président de la SPR, M. Bezençon, délégué de la SPV, Willy Schüpbach, secrétaire fédératif VPOD.

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la dernière assemblée générale avait déjà été lu aux présidents de sections, lors d'une séance commune avec le Comité central. La lecture n'en étant pas demandée, il est adopté.

Rapport du Comité central. — Mis en discussion chapitre par chapitre, il ne suscite aucun commentaire et ne provoque aucune question. Il est également adopté.

Différences de traitements. — Le président cantonal, Marcel Jaquet, expose quelle a été la politique du Comité central dans ce domaine. S'agissant de la différence de traitements entre hommes et femmes, le président précise que notre but a été d'arriver à l'égalité de salaire. Si elle n'est pas réalisée dans les chiffres absolus, elle existe au niveau du salaire horaire. En effet, dans le nouveau règlement d'application, les institutrices sont astreintes à un horaire inférieur de deux heures à celui de leurs collègues masculins. Quant à la différence entre maîtres primaires et préprofessionnels, elle nous a été imposée. Elle prenait du reste son origine dans celle qui existait déjà entre maîtres primaires et maîtres de 9^e année ou de classes spéciales. Nous opposer catégoriquement à cette discrimination nous aurait fait courir le risque quasi certain de voir tout le monde ramené au niveau de maître primaire,

ce que personne ne souhaitait. C'est l'occasion, pour le président, d'exposer brièvement quelles sont les vues du CC quant au passage de maître primaire à maître préprofessionnel, sur la formation complémentaire exigée.

La discussion est peu utilisée. Seules deux institutrices émettent le vœu que : 1. les leçons spéciales données aux élèves de préprofessionnelle soient confiées à des spécialistes, et non plus aux institutrices primaires, en plus de leurs charges ; et 2. que des cours de formation complémentaire soient organisés à tous les degrés de l'enseignement.

Le corps enseignant et les commissions scolaires. — Afin de faire passer dans la réalité une des thèses du rapport « Pénurie » adopté au Congrès de Montreux, le Comité central, par la voix de Gérard Bouquet, présente à l'assemblée un rapport complet et bien documenté, accompagné de résolutions, visant à obtenir la participation de droit, des membres du corps enseignant aux commissions scolaires.

La discussion montre que cette revendication mérite d'être soutenue et reprise auprès des autorités aussi souvent qu'il le faudra. Le texte de la résolution est alors voté à l'unanimité.

Société pédagogique neuchâteloise

Résolution

L'assemblée générale de la SPN, réunie le 18 mars 1967 à Dombresson, consciente de la nécessité d'assurer l'indispensable revalorisation morale de la fonction pédagogique, et convaincue qu'une telle revalorisation implique que les pédagogues soient associés aux responsabilités et à la gestion des affaires de l'enseignement,

considère qu'il serait urgent d'envisager la participation des membres du corps enseignant aux commissions scolaires.

L'assemblée demande donc au Département de l'instruction publique d'entreprendre des démarches en vue :

a) d'intégrer dans les commissions scolaires, comme membres de plein droit, des représentants des corps enseignants locaux ;

b) de leur attribuer, en principe et selon les possibilités, le tiers des sièges de la commission scolaire ;

c) d'en confier la désignation aux associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs dans la localité ;

d) de charger l'autorité législative d'entériner les candidatures ainsi présentées.

Dombresson, le 18 mars 1967.

Proclamation de membres honoraires. — L'assemblée confère le titre de membres honoraires aux collègues suivants : M^{me} et M^{lles} Juliette Egli à Fontaines, Madeleine Borel à Couvet, Marie-Louise Landry à Neuchâtel, Hélène Rod à La Brévine, MM. Roger Gauchat à Neuchâtel, Jean Maillard à Neuchâtel, Raoul Châtelain à La Chaux-de-Fonds, et Jean Muller au Locle. Nos félicitations à ces collègues qui tous, dans leur association, ont montré un intérêt actif aux affaires de la société.

Congrès VPOD. — Le collègue Schüpbach, secrétaire fédératif, fait le point des activités passées et présentes du syndicat. Il expose l'attitude de ceux-ci dans

les questions intéressant le corps enseignant. Les tractations à venir porteront sur le système de développement de la caisse de pensions et le statut des enseignants.

Au congrès VPOD de Genève, la SPN-VPOD présentera la résolution suivante :

SPN-VPOD

La SPN-VPOD demande au congrès VPOD réuni à Genève en juin 1967, d'adopter la résolution suivante :

Le nombre des personnes appelées à changer de commune ou de canton de domicile s'accroît sans cesse. Les organisations scolaires et les programmes sont si disparates que ces changements exigent souvent de la part des enfants de gros efforts d'adaptation, parfois la perte d'une année scolaire, avec les chocs affectifs qui en résultent fréquemment, ainsi qu'une augmentation des charges financières pour les parents.

Pour éviter ces inconvénients, le congrès VPOD invite la fédération à appuyer vigoureusement tout effort qui sera fait en vue de l'harmonisation des programmes et des structures scolaires de chacune des régions linguistiques de notre pays, selon l'esprit manifesté dans le rapport « Vers une Ecole romande ».

Dombresson, le 18 mars 1967.

Le président central, Marcel Jaquet, est alors désigné par acclamation comme candidat au comité fédératif VPOD.

Avant les « divers », M. R. Hügli, chef de service au DIP, apporte les saluts des autorités. Il rappelle qu'il est partiellement responsable de l'échelle des traitements qui a fait l'objet d'une discussion tout à l'heure. Le principe admis a été celui du traitement global des maîtres primaires et PP. La SPN pourrait mettre à l'étude une échelle basée sur un indice horaire effectif, ce qui mettrait en évidence les différences qui existent entre les dispositions légales et certaines situations de fait.

Le président SPR, Jean John, apporte les salutations de la société romande. Il fait part à l'assemblée des objectifs du comité romand. L'un des points essentiels est la réforme de structure de la Romande. Il est indispensable, pour assurer à la SPR une audience plus grande, et une qualité d'interlocuteur plus valable, que celle-ci ait des assises solides, et des actions coordonnées dans les cantons romands. Cette position de force est une des conditions essentielles de la progression du principe de l'Ecole romande.

Divers. — Le collègue Comte de La Chaux-de-Fonds, appuyé de plusieurs membres, attire l'attention de l'assemblée sur la situation difficile, voire précaire de certains collègues retraités.

Le président central assure que le CC se préoccupe du sort de nos aînés, et qu'il suit avec attention la réorganisation de la caisse de pensions. Il rappelle que les rentes des retraités ont été indexées à chaque réadaptation des salaires, due à l'évolution de l'indice. Jean Huguenin, président de la section du Locle, présente la résolution votée par sa section, demandant que le principe d'une affiliation syndicale obligatoire soit étudié.

Marcel Jaquet, président du CC, annonce que, devant l'ampleur de cette question, les problèmes de fond qu'elle soulève, le CC a jugé bon de convoquer une assemblée générale sur ce sujet. Cette assemblée aura lieu le 24 mai, et sera précédée le 30 mars d'une séance du CC avec les présidents de sections.

Quelques renseignements sont ensuite demandés au

sujet du contrat collectif d'assurance-maladie. Le bulletin prie à ce sujet les collègues que cela intéresse de se référer à l'article ci-dessous.

Au cours du repas excellemment servi à l'Hôtel de Commune, les représentants des districts se firent un plaisir de saluer et de féliciter par des paroles chaleureuses et poétiques nos collègues nommés membres honoraires le matin.

Table ronde. — Un compte rendu plus détaillé de cette importante discussion paraîtra dans le prochain bulletin. L'intérêt du sujet, la variété et le nombre des interventions ont montré que la formule était bonne, à reprendre à une autre occasion sur un autre sujet.

Un premier survol général de la discussion permet de déduire que le principe des cours de perfectionnement est accueilli favorablement. Il s'inscrit dans un postulat de formation continue. Ce sont les modalités d'application, le caractère obligatoire, l'imposition de méthodologie qui susciteront le plus d'avis. Merci à C. Zweier et à ses collègues d'avoir préparé et dirigé une discussion si vivante et constructive.

GB

Assurance maladie

Nous rappelons à tous les collègues membres de la SPN qu'ils ont la faculté de demander leur adhésion au contrat collectif que la SPN a conclu avec la « Fraternelle de Prévoyance » et la « Chrétienne sociale suisse ». Le texte in extenso de la convention a paru dans l'« Educateur » N° 38 du 4 novembre 1966. Le bulletin dispose en outre d'un certain nombre d'exemplaires de ce texte qu'il enverra volontiers à qui le lui demandera. Rappelons toutefois que toute personne membre de la SPN peut, avec sa famille (femme et enfants) être au bénéfice du contrat collectif. Il s'en suit tout naturellement que la démission de la société met fin également à la qualité de membre collectif de l'assurance.

Nous conseillons donc, aux collègues qui prennent leur retraite, de demander leur maintien au sein de la SPN en qualité de membre retraité.

Le paiement des primes à la caisse est trimestriel. Les collègues assurés voudront bien veiller eux-mêmes à respecter les échéances, les caisses étant habilitées à radier tout membre collectif ayant trois mois ou plus de retard dans le paiement des cotisations.

GB

Recrues

Nous saluons avec plaisir l'entrée des collègues suivants dans notre association :

Mlles et MM. Violette Bacuzzi, Françoise Kunz, Roger Schwab qui enseignent à Colombier, Nicole Fèvrier, Christine von Bergen, institutrices à Bevaix, Madeleine Nyffeler à Cortaillod, Marianne Obrist à Montalchez, Jeanne-Marie Vacher à Rochefort, Nelly Storrer à Vaumarcus, Hilda Schwab à Neuchâtel et Jean-Jacques Clottu à Gorgier.

† Thérèse Marzetti-Michelini

Le 19 mars dernier, la population apprenait avec consternation le décès de M^{me} Thérèse Marzetti-Michelini, institutrice, titulaire de la 1^{re} moderne préprofessionnelle.

Née en 1913, brevetée de l'Ecole normale de Neuchâtel en 1932, notre collègue, victime de la pléthore

qui régnait alors dans l'enseignement, offrit ses services dans une famille de Belgique, d'où elle revint lorsque la guerre éclata. En 1953, elle partit pour l'Italie où elle se maria, et ce n'est qu'à son retour au pays, en 1961, qu'elle put enfin faire bénéficier l'école de ses remarquables qualités d'éducatrice.

Douée d'une vive intelligence et d'un cœur généreux, elle eut tôt fait de gagner l'estime et la confiance de ses élèves pour lesquels elle ne marchandait ni son temps ni ses peines. Il y a deux ans, elle s'attela courageusement aux nouvelles tâches imposées par la réforme de l'enseignement et c'était plaisir de l'entendre narrer les réactions le plus souvent positives de ses élèves, en face de ces nouvelles formes de l'acquisition.

Faisant suite à la messe d'enterrement, l'oraison funèbre prononcée par Mgr Ferraris, a résonné au cœur de l'assistance, comme un chant de victoire, conduit par celle qui avait mis en Dieu toute son espérance.

M. Edouard Girard, président de la commission scolaire, parlant aussi au nom du Département de l'instruction publique, de la Société pédagogique et du corps enseignant, adressa un émouvant hommage à cette excellente institutrice, trop tôt disparue.

Nous resterons fidèles à l'exemple de dévouement et de probité professionnelle que notre collègue nous a donné. Veuillez sa famille en accepter la certitude et agréer notre vive et affectueuse sympathie.

H. J.-G.

jura bernois

Synode du district de Delémont

Le synode d'hiver de la section SIB de Delémont s'est tenu le vendredi 3 mars à Undervelier. M. Jean-Pierre Boegli, maître secondaire à Delémont, a présidé l'assemblée qui était rehaussée par la présence de M. Adrien Maître, maire du lieu, de M. Maurice Pétermann, inspecteur d'arrondissement, de M. J.-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale de Delémont, de M. Poirier, conseiller d'orientation professionnelle, et de Mme M.-Th. Flückiger, institutrice au Bémont, représentante du Jura-Nord au comité cantonal SIB.

M. Boegli commença son rapport d'activité par des félicitations qu'il adressa à Mlle Jeanne Hennem, de Delémont, et à M. Joseph Monnerat, de Courcelon, pour leurs 40 ans d'enseignement, à MM. André Aubry et Willy Béguelin, de Delémont, pour leurs 25 ans d'enseignement. Mlles Germaine Keller, de Delémont, et Albertine Fleury, de Courtételle, qui ont pris leur retraite, se virent souhaiter de longues années de repos et de tranquillité.

Au chapitre des mutations, cinq nouveaux membres furent admis : MM. Hubert Schaffter, de Boécourt, Pierre Bouduban, de Delémont, M. Hof, de Vicques, Mlles Anne-Marie Eckert et Alice Marquet, de Delémont. Mlle Josiane Etique, maîtresse au Collège de Delémont, fut désignée comme nouvelle déléguée de la section à la SPR, en remplacement de Mlle Keller, actuellement retraitée, qui présenta son dernier rapport.

Mme Flückiger-Brahier exposa les différents travaux en cours au comité cantonal, puis M. Poirier, nouveau conseiller d'orientation professionnelle, pris contact avec les enseignants et son office, il énuméra les récents travaux réalisés à l'office du Jura-Nord, ainsi que ceux en préparation.

Conscient que la construction d'une nouvelle Ecole normale pour les instituteurs du Jura est d'une importance capitale pour la pédagogie jurassienne, la résolution suivante fut votée à l'unanimité :

« La section de Delémont de la Société des instituteurs, réunie en assemblée générale le 3 mars 1967, après avoir pris connaissance de l'arrêté populaire concernant la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy, et après avoir entendu différents rapports et utilisé largement la discussion :

- rappelle que le bâtiment actuel est absolument insuffisant ;
- approuve donc la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy ;

- estime que le recrutement et la formation du corps enseignant jurassien en seront améliorés ;
- souhaite que chaque citoyen soit pleinement conscient de la mission de l'instituteur et lui permette de se former dans les meilleurs conditions.

En conséquence, la section de Delémont de la Société des instituteurs recommande chaleureusement à tous les électeurs d'accepter, le 9 avril prochain, l'arrêté populaire concernant la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy. »

M. Maurice Pétermann, inspecteur, parla des trois fascicules du nouveau plan d'étude, dont deux ont déjà paru. Le troisième, qui traitera des branches générales, sortira à la fin de l'année. Dorénavant, les horaires scolaires et les périodes de vacances devront être envoyés à l'inspecteur au début de l'année. L'introduction de la semaine de cinq jours doit toujours être précédée d'une consultation des parents. Son adoption définitive ne peut avoir lieu qu'après une deuxième consultation favorable au nouveau système, après un essai d'une année.

Il appartient à M. l'abbé André Chèvre, curé de Pleigne, historien, de présenter la conférence du jour, dont le thème était « Undervelier ; ses anciennes forges et sa grotte, ses belles fontaines et son Pichoux ». Le conférencier sut captiver son auditoire par le rappel, notamment, de pages écrites en 1790.

Lors du dîner qui suivit l'assemblée, M. Maître, maire d'Undervelier, s'adressa à ses hôtes d'un jour. Il poussa enfin la gentillesse jusqu'à offrir l'apéritif et le café, au nom de la commune et de la bourgeoisie. En fin d'après-midi, nombre de participants montèrent jusqu'à Bellelay, pour une visite de l'abbaye.

A. F.

Admissions à l'Ecole normale ménagère

Dix-huit candidates ont passé les examens d'admission à l'Ecole normale des maîtresses ménagères de Porrentruy, les 2, 3 et 14 février, examens présidés par M. Georges Joset, inspecteur scolaire à Courtételle. Dix nouvelles élèves ont été admises : Mlles Chantal Bellay, Delémont ; Christine Bohren, Bettlach ; Elsa Boillat, Les Breuleux ; Claudine Dauwalder, Court ; Elisabeth Girardin, Glovelier ; Jeannine Guélat, Courtételle ; Nicole Monnin, Courrendlin ; Marlyse Racine, Sonceboz ; Christiane Rebetez, Bienne ; Josette Thiévent, Porrentruy.

Admissions à l'Ecole normale de Delémont

Sur proposition de la commission de l'Ecole normale, la Direction de l'instruction publique a admis les élèves suivantes à l'Ecole normale de Delémont :

Maitresses enfantines : Milles Zéline Bassin, Reconvilier ; Francine Beuret, Montfaucon ; Claire-Lise Froidevaux, Cormoret ; Madeleine Froidevaux, Delémont ; Marceline Gagnat, Malleray ; Reina Geiser, Sonvilier ; Agathe Gerber, Saint-Imier ; Anne Gossin, Crémines ; Elsbeth Kummer, Malleray ; Marlyse Merazzi, Bienne ; Rosemary Nicolet, Tramelan ; Sylvie Rais, Le Bémont ; Marie-Françoise Willemin, Delémont.

Maitresses d'ouvrages : Milles Josiane Beuret, Delémont ; Nelly Bütikofer, Damvant ; Jacqueline Devaud, Tavannes ; Marylène Frattini, Bienne ; Marie-Rose Frésard, Les Breuleux ; Rose-Marie Gautier, Bienne ; Marie-Louise Girod, Champoz ; Agnès Guenat, Le Noirmont.

Formation d'orthophonistes

Pour trouver dans le Jura une solution aux traitements des troubles du langage, le Service médico-psychologique — qui a des bureaux à Bienne, Delémont, Moutier et Porrentruy — se propose d'engager prochainement un ou deux collaborateurs de formation universitaire (maître de gymnase, licencié en lettres, maître secondaire ayant une expérience pédagogique) ou éventuellement un instituteur particulièrement qualifié. Leur formation technique en orthophonie et en psychopathologie, sera complétée à l'Université de Berne par des cours, des séminaires et des travaux pratiques en linguistique et dans d'autres branches. Ces futurs collaborateurs seront, dès leur entrée au Service médico-psychologique, rétribués selon le traitement qui leur serait versé en fonction de leurs diplômes et de leurs années d'activité.

Une durée de deux ans au minimum est nécessaire à la spécialisation d'un ou d'une orthophoniste, en tenant compte de la formation et de l'expérience pédagogique préalables des candidats.

Il serait souhaitable, dans la suite, que ces collaborateurs se vouent, à côté de leur activité d'orthophonistes à des travaux de recherches, éventuellement à la préparation d'une thèse en doctorat : cette activité s'organisera avec la chaire de linguistique de l'Université de Berne. Les candidats travailleront au Service médico-psychologique en collaboration permanente avec des psychiatres d'enfants, des psychologues-psychanalystes et des orthophonistes, actuellement groupés en une équipe homogène.

L'intégration définitive de ces nouveaux collaborateurs à l'équipe du Service médico-psychologique peut d'emblée être envisagée, ainsi que leur participation ultérieure à la formation d'autres orthophonistes.

Cette information s'adresse particulièrement aux membres du corps enseignant attirés par un aspect nouveau, original et moderne de la pédagogie spéciale du langage oral et écrit de l'enfant intelligent mais en difficultés.

Ceux que ce problème intéresse pourront s'adresser au Service médico-psychologique où on leur donnera tous les renseignements nécessaires.

Synode des enseignants d'Ajoie

Les membres de la section SIB d'Ajoie et du Clos-du-Doubs se sont réunis à Porrentruy le 22 février,

dans le nouveau complexe primaire. Il appartient à M. Jean-Jacques Farine, instituteur à Cornol, de présider la partie administrative. Parmi les objets à l'ordre du jour, il convient de relever la décision prise de créer une commission d'information professionnelle et pédagogique. Le but de cette commission est de faciliter la formation des maîtres et des élèves en vue du choix professionnel. Il incombe en effet aux maîtres des classes terminales de guider leurs élèves dans le choix d'un métier, de les renseigner dans les possibilités d'emplois, sur l'évolution des métiers. Cette nouvelle commission œuvrera en étroite collaboration avec l'Office d'orientation professionnelle ; elle se propose de réunir une importante documentation, d'organiser des visites d'usines et, par des moyens d'enseignement modernes, de permettre une information efficace et une meilleure transition entre l'école et la vie. Ce passage de la vie scolaire à la vie professionnelle préoccupe d'ailleurs les enseignants jurassiens puisqu'ils en ont fait le thème de leur prochain congrès pédagogique. Répondant à un vœu de M. Edmond Guénat, le synode d'Ajoie vota à l'unanimité une résolution en faveur de la nouvelle Ecole normale des instituteurs ainsi conçue :

« La section de Porrentruy de la Société des instituteurs bernois, réunie en synode le 22 février, se réjouit de constater que le projet de construction d'une nouvelle Ecole normale est parvenu au stade de la votation populaire. Soucieuse de voir la formation du corps enseignant se faire dans de bonnes conditions, elle en recommande très chaleureusement l'approbation aux électeurs. »

Après la partie administrative proprement dite, M. Pierre Henry, maître d'application, exposa les souvenirs et expériences rapportés de son voyage au Cameroun, l'été dernier. On se souvient en effet que M. Henry avait consacré quelques semaines de ses vacances d'été à la formation d'instituteurs camerounais.

Section jurassienne des maîtres de gymnastique

Le comité de la Société jurassienne des maîtres de gymnastique a tenu sa première séance de l'année en date du 23 janvier 1967, à l'Hôtel de la Gare, à Moutier, sous la présidence de notre collègue Jean Pétignat.

Le point le plus important de l'ordre du jour traitait du championnat scolaire jurassien organisé l'année dernière à Moutier par les soins de notre ami Jean Rérat. Celui-ci rappela brièvement les résultats et fit un exposé très complet sur son organisation, à l'intention de nos collègues Berberat et Monnin qui en assumeront la mise sur pied pour 1967, à Bienne, le 23 septembre.

Les 5 disciplines sont maintenues :

Courses : 80 m et 1000 m.

Sauts : Longueur et hauteur.

Jet : Boulet de 4 kg.

Des dispositions seront prises pour couvrir les élèves en cas d'accident, notamment dans les courses où ils ne sont pas assurés pour l'instant. Une question se posa ensuite : « Faut-il maintenir le 1000 m au programme malgré les performances moyennes obtenues ? » La réponse fut affirmative, mais désormais seuls les meilleurs éléments seront admis à y participer, après une sélection préalable plus sévère. Les élèves de 13 ans, qui normalement courent 60 m (Manuel III, gymn. garçons), lutteront également sur 80 m,

comme leurs aînés. Entraînés régulièrement et sélectionnés par leurs maîtres, ils sont en mesure de supporter l'épreuve sans danger. L'usage des chaussures à pointes sera interdit afin que les chances soient égales pour tous les concurrents. Comme l'an dernier, de nombreux prix et médailles récompenseront les meilleurs.

Le comité parla ensuite du cours central de ski organisé chaque année par la SSMG. En général, 2 participants romands peuvent s'y inscrire. Il est dommage que, vu le nombre limité des places, d'autres collègues ne puissent y prendre part. Un effort sera fait pour tenter d'augmenter les admissions.

Les dates du cours de natation (V. tableau ci-dessous) prévu en mai ou juin, n'ont pu encore être fixées définitivement. S'il ne peut se donner à la piscine couverte de Bienne, il le sera à Macolin.

Voici, à titre de rappel, le programme d'activité 1967 dressé par notre chef technique J.-L. Joliat.

NATATION	Mai ou juin Bienne. Piscine couverte	
TOURNOI DE VOLLEYBALL	17 juin	Le Noirmont
	samedi dès 14 h.	
CHAMPIONNAT SCOLAIRE	23 septembre	Bienne
	samedi dès 13 h.	
HOCKEY	novembre	Bienne ou Moutier
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	18 novembre	Moutier
	samedi dès 14 h.	

Film : Gymnaestrada

Nous invitons nos collègues à s'inscrire nombreux à l'un ou l'autre de ces cours. Il est toujours agréable de se retrouver entre amis, dans la joie de l'effort physique librement consenti. Des rappels paraîtront en temps utile dans nos journaux corporatifs. Ceux qui s'intéressent à ces cours peuvent faire parvenir leur inscription au président de la SJMG : Jean Petignat, maître de gymnastique, 2905 Courtedoux, ou au chef technique : Jean-Louis Joliat, maître à l'EN, 2800 Porrentruy.

R. Montavon.

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **3 ³/₄ %**

sur ses livrets au porteur **3 ¹/₂ %**

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

La nouvelle plume à cartouches avec ouverture de sécurité

Le stylo à cartouches ALPHA existe depuis bientôt 5 ans. La nouveauté réside dans le système dit

Ouverture de sécurité

Il arrive que la cartouche reste coincée au fond du stylo, la pointe tournée vers le haut. Nous avons imaginé un système qui permet de la récupérer facilement : on dévisse l'extrémité du stylo et l'on chasse la cartouche avec un objet pointu, par exemple avec le clip dévissé.

Le tour est joué.



En vente
dans les bonnes papeteries

Le nouveau stylo à cartouches ALPHA présente les avantages suivants :

1. **la plume est changeable**
2. **l'ouverture de sécurité**
(voir texte ci-contre)
3. **la boîte de réparations :**
l'instituteur qui veut changer immédiatement une pièce défectueuse la trouvera dans cette boîte.

Notre service de réparations reste en tout temps à disposition.

Fabrique suisse de plumes à écrire ALPHA S.A., 1000 Lausanne 7

A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE

FRANCHES - MONTAGNES

Deux colonies de vacances aménagées dans d'anciennes fermes...

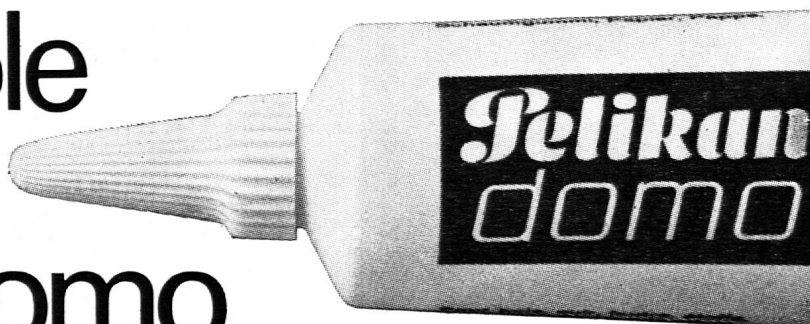
LE PRÉDAME	FORNET-DESSUS
90 places	65 places

Tout confort, douches, chauffage central.
Se prête très bien pour séminaire
ou « école à la montagne ».

Pour tous renseignements :

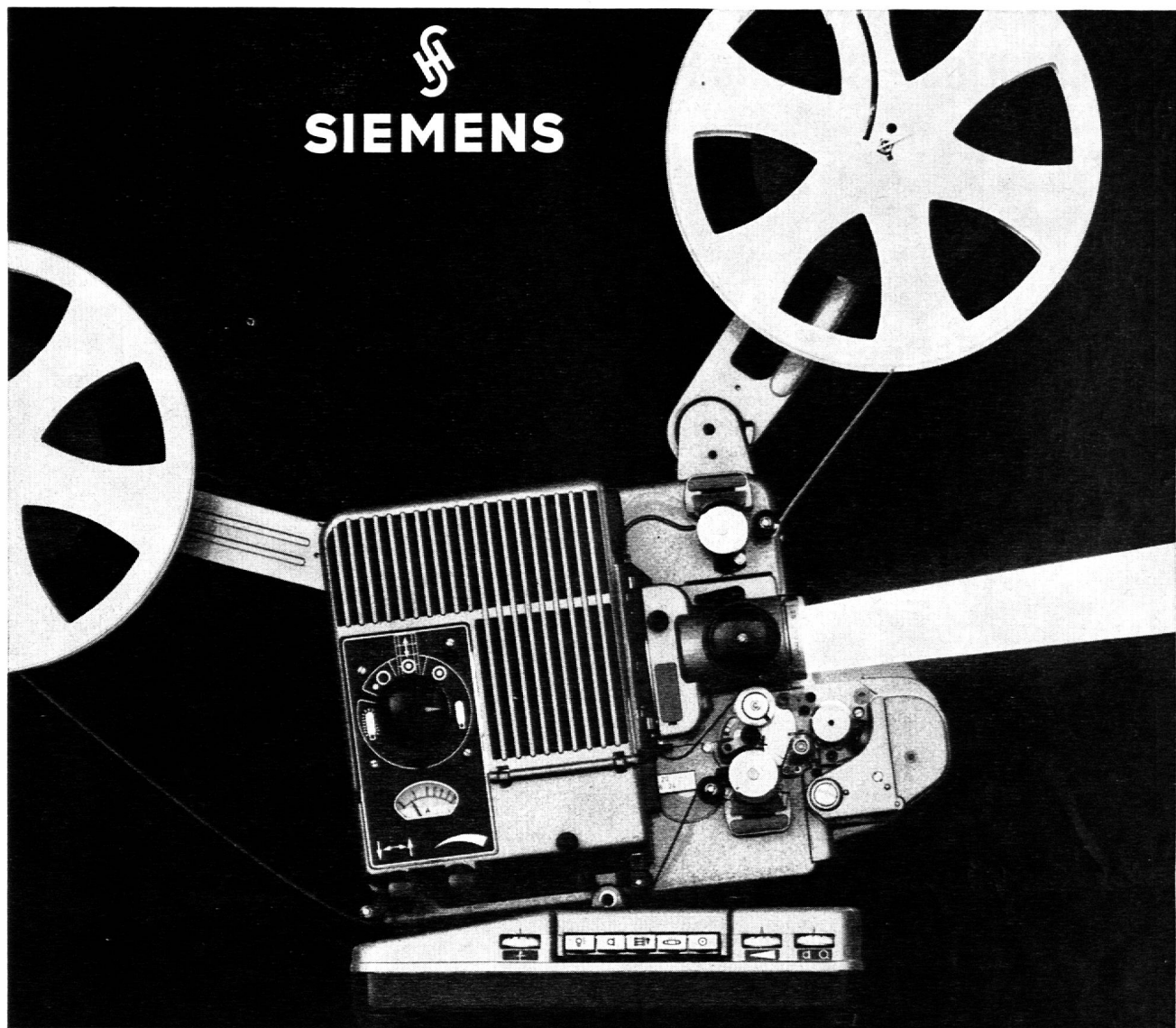
Rod. Simon, gérant, **2718 Lajoux**. Tél. (032) 91 91 65

Qui bricole utilise Pelikan-domo



Pelikan-domo colle beaucoup de matériaux, tels que bois, cuir, feutre, étoffes, porcelaine, faïence, etc.

Tube de 60 cm³ Fr. 1.50
Tube de 100 cm³ Fr. 2.25



Nouveau projecteur scolaire

Pour les écoles, la facilité de transport des projecteurs est un facteur essentiel. Au cours des dernières années, le poids des projecteurs sonores SIEMENS «2000» a déjà été notablement réduit. Le projecteur ci-dessus, doté d'un amplificateur de 7,5 watts à transistors qui trouve place dans le socle quelque peu agrandi, marque un nouveau progrès. En effet, le poids du projecteur sonore complet est surprenant: **13,5 kg seulement!**

Comme la mallette de transport du projecteur, avec haut-parleur spécial de 10 watts incorporé, pèse 4,5 kg, le poids total de l'équipement transportable est de **18 kg seulement**. La puissance de l'amplificateur est suffisante pour une salle de 400 spectateurs.

à grande puissance!

Prix:

Projecteur sonore complètement équipé, mais sans haut-parleur:

pour la présentation de films avec **piste sonore optique** fr. 3115.-*

pour la présentation de films avec **piste sonore optique ou magnétique** fr. 3445.-*

Mallette avec haut-parleur spécial 10 watts fr. 280.-*

* Ces prix ne comprennent ni les droits de douane, ni l'Icha. Ils ne sont applicables qu'avec l'autorisation des Douanes suisses.

Demandez notre prospectus spécial concernant les projecteurs dotés d'amplificateurs à transistors. Nous vous ferons volontiers une démonstration à l'école même — sans aucun engagement.

**S.A. des Produits Electrotechniques
Siemens**

Löwenstrasse 35 Tél. 051/25 36 00 8021 Zurich

Scénarios - sketches

Qui aurait intérêt à imaginer et écrire de petits sketches pour un théâtre de marionnettes destiné aux enfants ?

Marionnettes

On cherche personnes avec un peu d'expérience dans la réalisation et la manipulation de marionnettes à fils ou à gaine.

Ecrire sous chiffre W 116127-18, Publicitas, Zurich.

Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique de précision

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

Editions LIFE

Vient de paraître :

Le comportement animal

Contient ce que tout ami des bêtes est désireux de connaître sur leur vie, mœurs, coutumes, psychologie, etc...

200 pages — plus de 200 photos noir et couleurs
Fr. 21.—

La Renaissance

Vous flânerez en compagnie de « Michel-Ange », de « Laurent de Medicis » dit le « Magnifique » et de l'incomparable « Léonard de Vinci », inventeur, artiste, étudiant en anatomie et géologue.

210 pages — plus de 200 illustrations noir et couleurs
Fr. 23.50

En vente dans toutes les librairies.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1